COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Mars 2018

Présents: F. DUPUIS - A. BOIGELOT - L.P. SECCI - A. HNAT - J.P HUGOT - C. LUTZ - B. DUPARCQ - J-M. DESPREZ - N. LADEVEZ - P. CALLOT - F. PILARCZYK - D. BERLIK - S. FERAHTIA - M. DELEAU - B. BURGEAT - N. PRZYBYLA - B. MILLEVILLE - J-P CORBISEZ - J-C SZRAMA - S. YPREEUW - C. CECINI - D. WOJDOWSKI

Représentés (au sens de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Six procurations sont présentées : N. ZIANE représentée par S. FERAHTIA

H. CHEKROUN représenté par P. CALLOT A. FLANQUART représenté par F. PILARCZYK C. GOEUSSE représentée par L-P SECCI J-F. THOURIN-VIAL représenté par C. CECINI S. GOETINCK représentée par S. YPREEUW

Absent(s): B. KROL

Retard: M. Nadine ZIANE arrivée à 19 h 04

Début du Conseil Municipal : 18 H 30

-;-;-;-;-;-;-

Madame le Maire désigne Madame Brigitte DUPARCQ, secrétaire de séance, qui procède à l'appel nominal de l'ensemble des conseillers en exercice.

-:-:-:-:-:-

1. Compte rendu du conseil municipal du 19 décembre 2017

Madame le Maire soumet l'adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 19 Décembre 2017.

Le compte rendu du conseil est adopté à 28 voix pour et 1 absent

Mme CECINI

Décisions du maire : Prise d'acte et non vote

2. Compte rendu des décisions du Maire

Conformément à l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises en vertu de la délégation accordée par délibération en date du 15 Octobre 2015, Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- n° 01/18 : Marché n° 2017/06 : AMO pour la mise en place d'un contrat de gestion des installations d'éclairage public et sportif, d'illumination festives et de mise en valeur par la lumière du patrimoine pour la commune de Oignies. Décision d'affermissement de la tranche optionnelle N°1.
- n° 02/18 : Marché n° 2017/09 : Séjour de vacances d'été 2018 dans le Sud de la France pour les enfants de 6 à 12 ans et les adolescents de 13 à 17 ans.
- Lot n°1 : Séjours de vacances d'été 2018 dans le Sud de la France pour les enfants de 6 à 12 ans.
- n° 03/18 : Marché n° 2017/09 : Séjour de vacances d'été 2018 dans le Sud de la France pour les enfants de 6 à 12 ans et les adolescents de 13 à 17 ans.
- Lot n°2 : Séjours de vacances d'été 2018 dans le Sud de la France pour les enfants de 6 à 12 ans.
- n° 04/18 : Marché n°2017/08 : Location, livraison et maintenance de photocopieurs. Lot n°1 : Location, livraison et maintenance de photocopieurs pour les services comptabilité, ressources humaines, administration générale, services techniques, haltegarderie, école de musique et CCAS.

Prise d'acte: 28 et 1 absent

FINANCES

3. Rapport d'orientation budgétaire 2018

Monsieur Alain BOIGELOT, Adjoint, informe l'Assemblée que considérant l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, cela dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Considérant que par son article 107 dit «Amélioration de la transparence financière», la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 est venue préciser le contenu du rapport d'orientation budgétaire.

Qu'en termes de publicité, le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) doit désormais être transmis à la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin, mais également être mis en ligne lorsqu'un site internet existe.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne aux membres du Conseil la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

La loi du 07 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRe) est venue compléter les dispositions de la loi « Administration Territoriale de la République » de 1992 et prévoit, entre autres, de nouvelles dispositions sur la composition du Rapport d'orientation budgétaire repris dans le décret 2016-841 du 24 juin 2016.

Il est à préciser que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements, mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissements des années à venir.

Aussi, les élus du conseil municipal sont invités :

à débattre des orientations que la commune devra adopter dans les prochaines années, avant examen à venir du budget primitif 2018, cela sur la base du rapport d'orientation budgétaire fourni en annexe.

Présentation / Myriam LASRI

Mme CECINI

- Dans la 1^{ère} partie, le rapport regrette que les capacités financières de la Ville soient impactées par certaines décisions du gouvernement.
- N'oublions pas que les membres de la majorité ont appelé, à la Présidentielle et aux Législatives, à voter en faveur d'Emmanuel Macron et de ses représentants.
 - La ville a toutefois la chance de voir la baisse des dotations de l'Etat intégralement contrebalancée par les mécanismes de péréquation, dont la DSU.
 - Malgré cela, l'embellie est encore lointaine...
- Elle passe par une meilleure dynamique des recettes, forcément aléatoire...
- Mais elle est surtout dépendante d'une optimisation des dépenses de fonctionnement.
 - Dans ce domaine, le point noir reste la part des dépenses consacrées aux charges de personnel.
- Celles-ci représentaient 63 % en 2015, 64 % en 2016, 65 % en 2017.
- La cote d'alerte est atteinte puisque, ajoutées aux autres charges incompressibles, ces dépenses réduisent considérablement les marges de manœuvre de la commune.
 - Et il ne faudra pas compter sur des facteurs externes pour améliorer la situation, malgré l'optimisme dont fait preuve le rapport.
- En effet, le « rebond » de la croissance au niveau national reste insuffisant pour relancer réellement l'emploi et la consommation.
- Qui plus est, cette amélioration est nettement inférieure à celle que connaissent la plupart des autres pays de la zone euro et les grandes économies mondiales.
- Cette contre-performance est la conséquence des choix faits au cours du quinquennat de François Hollande.
 - Prochainement, un certain nombre d'Oigninois pourront se réjouir de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages.
- La perte de ressources pour la Ville est évidemment lourde et on nous annonce qu'elle sera compensée par l'Etat... mais uniquement au titre de l'année 2018.

- Par la suite, n'en doutons, la resonte fiscale voulue par Monsieur Macron viendra reprendre d'une main ce qui a été donné de l'autre...
- ... et sans doute même un peu plus!
 - Dans ce contexte, la non-augmentation de la fiscalité locale est un minimum, puisque les bases nationales augmenteront de 1,2 %, ce qui pèsera évidemment sur les contribuables de la ville.
 - En ce qui concerne l'investissement, une présentation détaillée du financement du centre culturel aurait été appréciable ; qui plus est dans la mesure où il s'agit du seul projet d'envergure de ces dernières années.
 - En conclusion, nous ferons sur ce ROB les mêmes conclusions que sur le précédent.
- à savoir que, au-delà des chiffres, l'enjeu des années à venir sera d'enrayer la spirale négative que connaît la commune depuis 20 ans...
- ... et qui est notamment due à un déclin démographique.
- Ce n'est pourtant pas une fatalité, puisque beaucoup de villes aux alentours gagnent des habitants chaque année.
 - Nous aurons l'occasion de revenir sur ces éléments à l'occasion du BP
- Dans l'attente, nous ne voterons pas en faveur de ce rapport

La délibération est adoptée à 24 voix pour, 4 abstentions et 1 absent

4. Adoption du compte de gestion 2017

Monsieur Alain BOIGELOT, Adjoint, rappel au Conseil Municipal que la présentation et l'approbation du compte de gestion dressées par Monsieur le trésorier de la collectivité sont à effectuer au regard du Compte administratif présenté par Madame le Maire.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

5. Approbation du compte administratif 2017

Monsieur Alain BOIGELOT expose à l'assemblée que la présentation du compte administratif 2017 est à rapprocher du compte de gestion 2017 présenté par Monsieur le Trésorier de la ville en application de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce dernier stipule « Le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire. Il entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs sauf règlement définitif ».

Monsieur le trésorier a transmis son Compte de Gestion qui est identique au Compte administratif. L'assemblée délibérante est saisie pour l'approbation du Compte administratif 2017 qui avait fait l'objet d'une présentation lors du débat d'orientation budgétaire.

Mr BOIGELOT

Je demande à Mme le Maire de sortir durant le vote

Mr CORBISEZ

N'étant plus le ordonnateur à l'instant T, mais ayant était ordonnateur durant l'exercice 2017, pour des raison de précaution, je vais sortir et ne prendrais pas part au vote.

Présentation de la délibération par M. BOIGELOT

Mme YPREEUW

Jusqu'à présent, le CA était étudié au cours de la même séance que le BP, ce qui permettait de mettre en perspective les dépenses et recettes réelles avec les prévisions de la majorité.

Donc nous présenterons nos remarques lors de la séance consacrée au BP, en attenant, nous nous abstenons.

La délibération est adoptée à 22 voix pour, 4 abstentions, 1 absent et 2 ne participent pas

6. Affectation de résultat comptable 2017

Monsieur Alain BOIGELOT informe le Conseil de la présentation représentant les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement de la Commune afin de les affecter au budget primitif 2018.

Présentation / Myriam LASRI

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

7. Garantie d'emprunt Maisons et Cités – 22 logements rue Jean Jaurès

Monsieur Alain BOIGELOT, Adjoint, informe que l'assemblée délibérante de la Commune de Oignies accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de deux-millions-quatre-cent-quarante-deux-mille-sept-cent-huit euros (2 442 708.00 euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 74635, constitué de 4 Lignes du Prêt.

Mme Le Maire

Concernant cette demande de garantie d'emprunt, j'ai écris le 26 décembre 2017 au Conseil Départemental pour solliciter leur participation. Le délais d'instruction étant très long, j'ai donc écris à l'ensemble des bailleurs afin que désormais, conjointement à chaque demande, le dossier soit préalablement présenté au Conseil Départemental. Cette démarche permettra de réduire le pourcentage d'emprunt de garantie

M. CORBISEZ

Les appartements de rue Jean Jaurés c'est via un intermédiaire GOTTAM, est-ce Maisons et Cités ou Pas de Calais Habitat ?

M. BOIGELOT C'est Maisons et Cités

M. CORBISEZ

Ça ne change rien à la délibération, mais je pensais que GOTTAM avait négocié une barre d'appartement à l'accession à la propriété, et une barre à rue en locatif mais avec Pas de Calais Habitat. ; Il y a juste vérification juridique ; Puisque c'était GOTTAM qui avait aussi récupéré la construction des appartements à la place du l'ancien magasin MARQUETTE, alors y a t il eu un changement de locataire des locaux GOTTAM? Ou est ce Pas de Calais Habitat?

Mme le Maire

Le contrat de prêts que j'ai sous les yeux, est entre Maisons et Cités et la Caisse de dépôt et Consignation. Mais nous allons procéder à une vérification.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

Arrivée de Mme Nadine ZIANE à 19 h 04

8. Garantie d'emprunt Maisons et Cités – 24 logements rue des Fusillés

Monsieur Alain BOIGELOT, Adjoint, informe que l'assemblée délibérante de la Commune de Oignies accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de trois-millions-quatre-cent-quarante-quatre-millecent-quatre-vingt-onze euros (3 444 191.00 euros) souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 75009, constitué de 4 Lignes du Prêt.

9. Tarification séjours vacances été 2018

La séance ouverte, Monsieur Louis-Pierre SECCI, Adjoint, présente à l'assemblée le projet de séjours de vacances pour l'été 2018. Il a pour but d'enrichir et de diversifier les activités éducatives proposées aux enfants de la commune pour leur faire découvrir une autre région. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de valider la tarification des séjours pour l'été 2018.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

10. Tarification séjour vacances adolescents été 2018

Monsieur Louis-Pierre SECCI, Adjoint, présente à l'assemblée le projet de séjour de vacances adolescents pour l'été 2018. Il a pour but d'enrichir et de diversifier les activités éducatives, de favoriser l'autonomie et la vie en collectivité tout en faisant découvrir aux jeunes de la commune les sites de notre région.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

11. Remboursement de location de salle CAMPIONE / LANDRIEUX

Monsieur Alain BOIGELOT expose au Conseil municipal que Monsieur et Madame CAMPIONE / LANDRIEUX ont réservé la salle ZOLA le 14 avril 2018. Ils nous évoquent l'annulation de leur mariage pour des raisons personnelles et souhaitent annuler leur location. Monsieur Alain BOIGELOT propose le remboursement de la somme totale de la location.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

12. Lots remis aux écoles participant à la Soirée Poésie

Madame Brigitte DUPARCQ, Adjointe, expose au Conseil Municipal que des lots sont remis aux écoles participant à la Soirée Poésie qui se déroulera le jeudi 19 avril 2018. A ce titre, il est proposé d'offrir des livres

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

13. Attribution de lots pour le parcours du cœur 2018

Monsieur Louis-Pierre SECCI, Adjoint, expose à l'assemblée que comme chaque année, la ville organise la journée du parcours du cœur. Les lots remis aux participants doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal. Il est proposé d'offrir des Bungee yoyo et des AquaBottle bidon. Le devis concernant ces lots s'élève à 1 375,80 €. Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'acheter ces lots.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

14. Subvention Fonds d'Intervention pour les Services FISAC/SARL LA CASCADE

Monsieur Fabien PILARCZYK présente à l'assemblée que dans le cadre du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), délibération n°77 du 15 octobre 2015, Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante d'octroyer une subvention dans le cadre du FISAC à la SARL LA CASCADE ayant déposé un dossier de travaux et d'embellissement.

RESSOURCES HUMAINES

15. Modification et création de postes

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'adapter le tableau des effectifs du personnel suite aux réussites aux concours et aux avancements de grade des agents permanents. Elle précise que, d'une part, les nominations au grade supérieur donnent lieu à la fermeture de poste dans lesquels les agents se trouvent actuellement et l'ouverture de poste dans les nouveaux grades. D'autre part la réussite aux concours ou examens professionnels donne lieu à une création de poste.

Mme Le Maire

La CAP s'est réunie cette semaine et nous avons proposé 26 promotions pour nos agents, d'où un 012 en augmentation comme Mme CECINI l'a souligné. Je pense qu'il est important de récompenser notre personnel qui ne gagne pas énormément. Nos agents ont le droit à une évolution de carrière comme tout à chacun.

Mme CECINI

Vous n'avez pas bien compris ce que je souhaitais dire, j'ai effectivement souligné l'augmentation du 012 , mais je n'empêche pas la création de postes, je tenais à le souligner

Mme Le Maire

Je tiens également à souligner qu'il est dommage de faire des commissions finances et ne voir aucun participant du Groupe Front National à ces réunion, vous auriez eu toutes les explications voulues en temps et en heure.

Mr CORBISEZ

Mme CECINI a regretté un manque d'informations sur le Projet Culturel. Je rappel que M. VIAL est membre du jury, et que lors de l'examen du projet, le budget d'investissement et de fonctionnement a été évoque et présenté au membres du jury. Effectivement avec une marge de plus 5 % si je ne me trompe pas, donc il avait eu les informations en temps que membre du jury.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

16. Création temporaire de poste

Madame le Maire fait part aux membres du conseil qu'il y a lieu, pour l'organisation de l'Accueil Collectif de Mineurs et CAJ lors des vacances scolaires de Février, d'ouvrir 11 postes temporaires d'animateur afin d'encadrer les enfants.

La délibération est adoptée à 24 voix pour, 4 ne participent pas et 1 absent

Mme YPREEUW

On demande de délibérer sur la création de postes qui ont été fermés le 09 mars 2018, nous sommes donc devant le fait accompli. Le conseil n'est pas une chambre d'enregistrement sinon ce n'est pas la peine de se réunir. Donc pour le principe, nous ne prendrons pas de position sur cette délibération.

Mme le Maire

Le trésorier, vient de nous faire la demande d'une délibération, c'est la première fois que nous vous présentons ce type de délibération, et désormais, ce sera systématique. Nous ne cherchons pas à cacher quoi que ce soit.

ADMINISTRATION GENERALE

17. Marchés Publics Création d'une Charte de Déontologie de l'achat public

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que parallèlement à une réglementation solide fondée sur les grands principes de liberté d'accès, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures sur laquelle repose la commande publique, des zones à risques sont apparues suite à la publication de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, notamment l'utilisation du « sourcing ». Cette charte destinée à encadrer les pratiques de chacun, exprime aux agents municipaux, élus, partenaires économiques et concitoyens, l'engagement de la Collectivité à respecter un ensemble de principes permettant des pratiques d'achats loyales, la transparence des choix et la lutte contre le favoritisme et autres dérives pénalement condamnables.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

18. Je m'engage, je réalise

M. Jean-Marc DESPREZ, Adjoint, expose que le Conseil Départemental du Pas de Calais a lancé en janvier 2018 son appel à projet « Conduire la bataille pour l'emploi ». Il s'adresse en particulier au public bénéficiaire du RSA et s'articule autour de quatre objectifs spécifiques :

- Favoriser l'inclusion sociale en développant la citoyenneté, l'utilité sociale et la solidarité.
- Traiter les freins périphériques à l'emploi : santé, logement, mobilité....
- Élaborer et valider un projet professionnel
- Permettre l'accès à un emploi durable

Le projet « Je m'engage, je réalise » de la commune déposé pour l'année 2018, en réponse à l'appel à projets « conduire la bataille pour l'emploi » concerne prioritairement les actions menées par la Maison d'accueil et d'Aide à l'Insertion en direction d'un public bénéficiaire du RSA et d'un public jeune.

Cette action s'articule autour de deux axes d'intervention permettant de répondre aux objectifs généraux du cahier des charges du Conseil Départemental et de mettre en œuvre un véritable parcours d'insertion sur une période allant du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2019.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

19. Acquisition de Licence IV

M. Alain BOIGELOT expose au Conseil municipal que LE CHAMARI BAR situé place de la IV République a été mis en liquidation judiciaire en date du 06 septembre 2017. Maître THEETTEN, Mandataire Judiciaire, fait requête tendant à obtenir l'autorisation de vendre de gré à gré cette Licence de 4ème catégorie dépendant de la liquidation judiciaire. Madame le Maire souhaite faire l'acquisition de cette Licence IV afin qu'elle ne parte pas dans une autre commune.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

Mme CECINI

Donc on est sure qu'il s'agira de nouveau d'un bar? Le repreneur est-il déjà connu?

Madame le Maire

Pas encore, la licence IV appartiendra à la ville, afin de conserver cette licence sur la ville.

20. Projet d'établissement du futur centre culturel de Oignies, réunissant le Projet Scientifique et Culturel et le Projet de service.

Madame Corinne LUTZ, Adjointe présente à l'assemblée le Projet d'établissement du futur centre culturel de Oignies, réunissant le Projet Scientifique et Culturel et le Projet de service. Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir adopter le Projet d'établissement du futur centre culturel de Oignies, réunissant le Projet Scientifique et Culturel et le Projet de service, tels qu'annexé à la présente délibération.

Présentation / Marjorie PAILLAT

Mme Le Maire

Je rappelle que la maquette est visible à la bibliothèque.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

21. Convention entre la commune de Oignies et le Conseil départemental du Pas-de-Calais concernant l'accès des bibliothèques publiques aux services de la Médiathèque Départementale du Pas de Calais

Madame Corinne LUTZ, Adjointe, informe l'assemblée des dispositions figurant dans le partenariat entre le Conseil départemental et la commune de Oignies, concernant l'accès de la bibliothèque aux services de la Médiathèque Départementale du Pas de Calais. Madame Corinne LUTZ demande au Conseil municipal l'autorisation de signer toute convention entre la commune de Oignies et le Conseil départemental du Pas-de-Calais concernant l'accès des bibliothèques publiques aux services de la Médiathèque Départementale du Pas de Calais

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

22. Mise à disposition de professeurs de l'école de musique de Oignies au profit de l'école de musique de Libercourt (Convention année 2018)

Comme chaque année, Madame Corinne LUTZ, Adjointe, le Conseil Municipal qu'au sein de l'école de musique de OIGNIES les disciplines tuba, violon, alto, violoncelle, orgue, cor, chant et hautbois sont enseignées par des professeurs. Ces disciplines sont suivies par les élèves de l'école municipale de LIBERCOURT. Une convention est passée entre les deux collectivités pour une mise à disposition des professeurs de l'école de musique de OIGNIES à l'école de musique de LIBERCOURT. Cette convention reprend les modalités de reversement de rémunération des professeurs dans le cadre des catégories d'enseignement mentionnées ci-dessus.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

23. Mise à disposition d'un jury commun à l'école de musique de Oignies pour les examens de l'école de musique de Libercourt (Convention année 2018)

Madame Corinne LUTZ informe le Conseil Municipal que l'école de musique de OIGNIES organise des examens de fin d'année et fait appel à un jury d'experts pour chacune des disciplines. La ville de LIBERCOURT souhaite faire appel à ce même jury. Une convention de rétribution est nécessaire entre les deux collectivités.

24. Marchés publics création d'une commission Ad'Hoc pour les marchés à procédure adaptée d'un montant supérieur à 90 000 €

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la réglementation en matière de commande publique précise que pour les collectivités territoriales, lorsque la valeur estimée est inférieure aux seuils définis par les textes en vigueur, les marchés publics, qu'ils soient de travaux, de fournitures ou de services, peuvent être passés selon une procédure adaptée (MAPA). La collectivité est dans l'obligation de respecter les principes fixés par l'article 1 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, à savoir : liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats, transparence des procédures. Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics par la collectivité. Conformément à l'article L.1414,2 du CGCT, la commission d'appel d'offres doit se réunir pour les marchés public dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens. A ce jour, le seuil est de 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services et de 5 548 000 € HT pour les marchés de travaux. Néanmoins, pour plus de transparence et de sûreté, des précautions s'imposent. C'est pourquoi, afin de garantir le respect des principes édictés par les règles de la commande publique, la Ville souhaite mettre en place une commission Ad' Hoc pour les marchés à procédure adaptée.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

25. Liste des marchés publics et modifications aux marchés conclus en 2017

Monsieur Jean-Pierre HUGO, Adjoint, expose au Conseil Municipal que vu l'article 107 (ex article 133 du Code des Marchés Publics) du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics obligeant les acheteurs à publier, chaque année, une liste d'informations relatives aux marchés conclus l'année précédente et aux modifications de marchés apportées. Dans un souci de transparence quant à l'emploi des deniers publics, Monsieur Jean-Pierre HUGO expose la liste d'informations relatives aux marchés et modifications aux marchés conclus dans l'année écoulée.

Prise d'acte: 28 et 1 absent

26. Abrogation de la délibération 92/2017 - Mandat spécial pour déplacement d'élus

Madame le Maire rappel que Par délibération 92 / 2017 en date du 13 novembre 2017, Madame le Maire proposait au Conseil Municipal le remboursement de frais inhérents aux déplacements de Mme DUPUIS, M. CORBISEZ et M. CALLOT. Monsieur le Préfet demande le retrait de cette délibération.

URBANISME

27. Sollicitation de la subvention Départementale entre la commune Oignies et le Conseil Départemental du Pas de Calais pour la remise à niveau de l'éclairage public et la création d'un îlot central d'entrée d'agglomération (RD46 – rue Fernand Darchicourt)

Monsieur Jean-Pierre expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 23 Mars 2016, la commune souhaitait réaliser les aménagements de sécurité sur le domaine public départemental et sollicitait également le Département pour qu'il prenne en charge les frais d'investissements de la remise à niveau de l'éclairage public de la RD46, dans la section hors agglomération jusqu'à Courrières, sous la condition que la commune reprenne à sa charge le fonctionnement des installations. Au cours de sa séance du 18 avril 2016, la commission permanente du Conseil Départemental avait validé cette opération. Une convention de maîtrise d'ouvrage unique a été signée le 29 novembre 2017 et va permettre le lancement d'une consultation. La commune sollicite donc le versement de la subvention dédiée à cette opération.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 absent

Intervention de Mme Sylvie YPREEUW

Campagne de stérilisation des chats sur la commune de Oignies Demande de convention afin de stériliser les chats errants sur la commune de Oignies

Mme le Maire

En date 15 février 2018, un courrier à l'association des sauvetages du cœur a été adressé en notifiant notre accord sur une campagne de stérilisation des chats errants sur notre commune. Ce courrier a été transmis à l'association Brigitte BARDOT afin d'obtenir un accord de financement. En cas de refus, une délibération sera prise afin que cette stérilisation soit prise en charge par la commune.

Fin du Conseil : 20 h 01

LE MAIRE
Fabienne DUPUIS

